



MAIRIE - 50340 PIERREVILLE
Tél./Fax : 02.33.04.33.82

Monsieur Thierry LEMONNIER
Maire

A

Mesdames et Messieurs
Les conseillers municipaux

A PIERREVILLE, le 14 décembre 2022

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie de Pierreville le :

MARDI 20 DECEMBRE 2022 A 20 H 00
A LA MAIRIE DE PIERREVILLE

Veillez agréer, Chers collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2022,
- ✓ Délibération portant validation de l'attribution de compensation (AC) pour l'année 2022,
- ✓ Délibération portant annulation de la délibération n° 2022-34 sur la répartition de la taxe d'aménagement commune/CAC,
- ✓ Délibération portant sur une demande de subvention présentée par la Société de Chasse de Pierreville,
- ✓ Délibération portant précision sur la délibération n° 2022-23 concernant un don à France Alzheimer,
- ✓ Date des conseils municipaux pour l'année 2023,
- ✓ Vœux de la municipalité,
- ✓ Affaires et questions diverses (PLUi ...)



Le Maire
Thierry Lemonnier
Le Maire,

Thierry LEMONNIER

Conformément à l'Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.9) les convocations sont transmises de manière dématérialisées sauf demande contraire de conseillers municipaux qui en feraient la demande.